



ÉVALUATION DES EFFETS  
DE L'ENSEIGNEMENT INTENSIF  
DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE:  
SUIVI DES ÉLÈVES EN 2<sup>e</sup> SECONDAIRE

2016-2018

Direction de la planification,  
de l'évaluation et du suivi des résultats

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019



**Direction de l'évaluation**

Eve-Marie Castonguay

*Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats*

**Coordination, analyse et rédaction**

Jacinthe Giguère

*Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats*

**Collaboration**

Danièle Boivin et Marie-Josée Renaud

*Direction de la sanction des études*

**Révision linguistique**

*Direction des communications*

**Comité d'évaluation**

Eve-Marie Castonguay

Élyse Deschambault

Linda Drouin

Stéphanie Drouin

Jacinthe Giguère

Randy Hamlyn

Christian Lavoie

Francine Olano

Karine Saulnier-Beaupré

Le Ministère tient à remercier les commissions scolaires, les directions d'école ainsi que les enseignantes et les enseignants qui ont participé à la présente évaluation. Celle-ci n'aurait pas été possible sans leur précieuse contribution.

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

[education.gouv.qc.ca](http://education.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84501-0 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION</b> .....	<b>6</b>
1.1 MANDAT D'ÉVALUATION .....	6
1.2 ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE.....	7
1.3 SUIVI AU SECONDAIRE .....	9
<b>2 STRATÉGIE D'ÉVALUATION</b> .....	<b>10</b>
2.1 COMITÉ D'ÉVALUATION .....	10
2.2 QUESTIONS D'ÉVALUATION .....	10
2.3 MÉTHODOLOGIE .....	10
<b>3 ANALYSE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE DE 2<sup>E</sup> SECONDAIRE EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>14</b>
3.1 RÉSULTATS D'ENSEMBLE .....	14
3.2 RÉSULTATS DES ÉLÈVES AYANT UN PLAN D'INTERVENTION.....	14
3.3 RÉSULTATS DES ÉLÈVES DE MILIEU DÉFAVORISÉ.....	14
3.4 RÉSULTATS DES ÉLÈVES ALLOPHONES.....	19
<b>4 ANALYSE DES COURS SUIVIS PAR LES ÉLÈVES EN ANGLAIS, LANGUE SECONDE, AU 1<sup>ER</sup> CYCLE DU SECONDAIRE</b> .....	<b>20</b>
4.1 OFFRE DU PROGRAMME ENRICHİ D'ALS AU 1 <sup>ER</sup> CYCLE DU SECONDAIRE .....	20
4.2 COURS D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE, SUIVIS PAR LES ÉLÈVES DE 2 <sup>E</sup> SECONDAIRE .....	22
4.3 LIENS ENTRE LE TYPE D'ENSEIGNEMENT DE L'ALS EN 6 <sup>E</sup> ANNÉE ET LE PROGRAMME D'ALS EN 2 <sup>E</sup> SECONDAIRE .....	23
<b>5 SYNTHÈSE ET DISCUSSION</b> .....	<b>24</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE A – GRILLE D'ÉVALUATION (ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE DE 2<sup>E</sup> SECONDAIRE)</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE B – CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DE 2<sup>E</sup> SECONDAIRE INSCRITS AU PROGRAMME DE BASE ET AU PROGRAMME ENRICHİ D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE</b> .....	<b>29</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre d'élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire ayant participé à l'évaluation et taux de rétention, par cohorte .....	12
Tableau 2	Caractéristiques des échantillons d'élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire, selon qu'ils ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année .....	12
Tableau 3	Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6 <sup>e</sup> année .....	15
Tableau 4	Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire ayant un plan d'intervention, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6 <sup>e</sup> année.....	16
Tableau 5	Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire fréquentant une école de milieu défavorisé, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6 <sup>e</sup> année .....	17
Tableau 6	Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves allophones de 2 <sup>e</sup> secondaire, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6 <sup>e</sup> année .....	18
Tableau 7	Proportion d'écoles échantillonnées offrant le programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire .....	20
Tableau 8	Critères de sélection ou d'admission relatifs au programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire dans les écoles échantillonnées .....	21
Tableau 9	Cours d'ALS suivis par les élèves en 2 <sup>e</sup> secondaire .....	22
Tableau 10	Croisement entre le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6 <sup>e</sup> année et le programme d'ALS suivi en 2 <sup>e</sup> secondaire .....	23

# INTRODUCTION

La Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'est vu confier le mandat d'évaluer les effets de l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde (ALS). Cet enseignement se caractérise par une augmentation significative du temps d'apprentissage de l'ALS et par la concentration de ce temps dans une même année scolaire (l'équivalent de près d'une demi-année scolaire ou 369 heures). La démarche évaluative a pour objectif d'alimenter la réflexion et les travaux du Ministère quant à la poursuite, à l'amélioration ou à la réorientation des actions dans le domaine de l'enseignement intensif de l'ALS et de son suivi au secondaire.

De 2014 à 2016, le Ministère a suivi trois cohortes d'élèves de 6<sup>e</sup> année<sup>1</sup>, dont la moitié avaient reçu l'enseignement intensif de l'ALS et l'autre moitié, l'enseignement ordinaire de l'ALS. Ces élèves ont été évalués en anglais, langue seconde (interaction orale et écriture), en français, langue d'enseignement (écriture), et en mathématique, à partir d'épreuves ministérielles<sup>2</sup> de 6<sup>e</sup> année dans ces trois matières. Leurs résultats ont ensuite été comparés. Il ressort de cette évaluation que l'enseignement intensif de l'ALS contribue à améliorer les performances des élèves en anglais, langue seconde, tant à l'oral qu'à l'écrit, sans compromettre leur réussite en français, langue d'enseignement (écriture) et en mathématique. L'évaluation a également montré que les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS ont des perceptions plus positives que les autres élèves à l'égard de la langue anglaise et disent pratiquer plus souvent des activités en anglais en dehors de l'école.

Pour évaluer les effets à moyen terme de l'enseignement intensif de l'ALS sur la compétence à écrire en français, langue d'enseignement, les trois cohortes d'élèves de 6<sup>e</sup> année ayant participé à l'évaluation de 2014 à 2016 ont été suivies deux ans plus tard, lorsqu'elles se trouvaient en 2<sup>e</sup> secondaire<sup>3</sup> (de 2016 à 2018). De plus, des données ont été recueillies et compilées afin de documenter le cheminement des élèves en anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (fréquentation du programme de base ou du programme enrichi), selon qu'ils avaient reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année du primaire.

Le présent rapport porte sur l'analyse des données recueillies, de juin 2016 à juin 2018, auprès des trois cohortes d'élèves évalués lorsqu'elles étaient en 2<sup>e</sup> secondaire. La première partie situe le contexte de l'évaluation, tandis que la deuxième partie présente la stratégie utilisée. La troisième partie fait état des résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire en français, langue d'enseignement, selon que les élèves ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS quand ils étaient en 6<sup>e</sup> année. La quatrième partie décrit les cours suivis par les élèves en anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Enfin, la cinquième partie contient une synthèse et une discussion des résultats obtenus.

---

<sup>1</sup> Bien que l'enseignement intensif de l'ALS puisse aussi être offert en 5<sup>e</sup> année, l'évaluation n'a porté que sur des élèves de 6<sup>e</sup> année, car c'est au cours de cette année que les élèves sont soumis aux épreuves obligatoires du Ministère.

<sup>2</sup> En français, langue d'enseignement, et en mathématique, les épreuves obligatoires de 6<sup>e</sup> année ont été utilisées comme instruments de mesure. En anglais, langue seconde, comme il n'existe pas d'épreuve obligatoire, une épreuve a été conçue par la Direction de l'évaluation des apprentissages particulièrement pour cette évaluation.

<sup>3</sup> Les compétences des élèves en anglais, langue seconde, et en mathématique n'ont pu être prises en considération, car il n'existe pas d'épreuve obligatoire pour ces matières en 2<sup>e</sup> secondaire.

# 1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

## 1.1 Mandat d'évaluation

Depuis plus d'une dizaine d'années, des stratégies sont mises en œuvre graduellement pour favoriser l'apprentissage de l'ALS chez les jeunes du primaire. Ainsi, l'enseignement de cette matière est introduit en 3<sup>e</sup> année en 2001, puis au 1<sup>er</sup> cycle en 2006. En mars 2011, le gouvernement du Québec annonce que toutes les écoles du Québec devront offrir, au plus tard en 2016, l'enseignement intensif de l'ALS aux élèves de 6<sup>e</sup> année du primaire. Puis, en mars 2013, cette obligation est levée par le gouvernement. Celui-ci indique alors que les établissements d'enseignement peuvent toujours offrir<sup>4</sup> l'enseignement intensif de l'ALS ou choisir d'utiliser d'autres moyens adaptés à leur milieu, l'objectif étant que les jeunes soient capables, à la fin du secondaire, de s'exprimer avec aisance en anglais et de comprendre sans difficulté une interlocutrice ou un interlocuteur anglophone.

Toujours en 2013, le Ministère annonce qu'il souhaite, dans un premier temps, dresser un bilan de la situation de l'ALS au Québec et, dans un deuxième temps, évaluer les effets de l'enseignement intensif de cette matière sur l'apprentissage de l'anglais et des autres matières. La première partie des travaux d'évaluation, soit l'établissement du bilan de la situation de l'ALS, est confiée au Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Quant à l'évaluation des effets de cet enseignement intensif sur les apprentissages des élèves en ALS, en français, langue d'enseignement, et en mathématique, elle est confiée à la Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats du Ministère.

La première phase de l'évaluation des effets de l'enseignement intensif de l'ALS sur les apprentissages s'échelonne de 2014 à 2016, auprès de trois cohortes d'élèves de 6<sup>e</sup> année. L'évaluation révèle que l'enseignement intensif contribue à améliorer les performances des élèves en ALS, tant à l'oral qu'à l'écrit, sans compromettre leur réussite en français, langue d'enseignement (écriture), et en mathématique. Ces résultats sont également valides pour les élèves ayant un plan d'intervention, les élèves de milieu défavorisé et les élèves allophones, bien que ceux-ci aient été moins nombreux dans les échantillons.

Pour évaluer les effets à moyen terme de l'enseignement intensif de l'ALS sur la compétence en écriture en français, langue d'enseignement, les trois cohortes d'élèves de 6<sup>e</sup> année ayant participé à l'évaluation de 2014 à 2016 sont suivies deux ans plus tard, lorsqu'elles se trouvent en 2<sup>e</sup> secondaire (de 2016 à 2018). Leurs résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement) de la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire sont alors comparés. De plus, des informations sont recueillies sur les cours suivis par ces élèves en anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (programme de base ou enrichi), selon qu'ils ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année.

---

<sup>4</sup> Conformément à la responsabilité que lui confère la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement approuve le temps consacré à chaque matière obligatoire en s'assurant de l'atteinte des objectifs des programmes d'études établis par la ou le ministre. Les établissements d'enseignement privés, en vertu de la Loi sur l'enseignement privé, ont des responsabilités et des pouvoirs équivalents.

## 1.2 Enseignement intensif de l'anglais, langue seconde

La présente section décrit les caractéristiques de l'enseignement intensif de l'ALS au primaire qui pouvaient être observées au moment de cette évaluation. Quelques constats sur les travaux menés par l'ENAP et le Conseil supérieur de l'éducation concernant l'enseignement intensif de l'ALS sont également présentés.

### Objectifs de l'enseignement intensif de l'ALS

Au 3<sup>e</sup> cycle du primaire, un seul programme d'ALS<sup>5</sup> est accessible à tous les élèves qui fréquentent les écoles primaires francophones du Québec. En enseignement intensif de l'ALS, ce programme sert de base aux enseignantes et aux enseignants quant à la planification des activités d'apprentissage et d'enrichissement. L'enseignement intensif de l'ALS permet à l'élève de développer davantage les compétences prescrites par le programme :

- Interagir oralement en anglais;
- Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus;
- Écrire des textes.

Parmi les trois compétences que vise le programme d'ALS au 3<sup>e</sup> cycle du primaire, dans un contexte d'enseignement intensif ou d'enseignement ordinaire, l'interaction orale est prioritaire. En plus de constituer une compétence en soi, elle vient appuyer le développement de la lecture et de l'écriture.

### Moyens d'intervention visant le développement des compétences en ALS dans un contexte d'enseignement intensif

L'enseignement intensif de l'ALS est actuellement offert en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> année du primaire. Les moyens d'intervention utilisés pour favoriser le développement des compétences consistent en une augmentation significative du temps d'apprentissage et en la concentration de ce temps dans une même année scolaire (l'équivalent de près d'une demi-année scolaire ou 369 heures).

L'enseignement intensif de l'ALS se caractérise par une augmentation du nombre d'activités, de situations et de projets liés aux trois compétences du programme d'ALS, qui se déroulent uniquement en anglais pour amener l'élève à acquérir une plus grande aisance et une plus grande précision dans l'expression en anglais ainsi qu'une meilleure compréhension de cette langue. Cela implique une réorganisation de l'enseignement des autres matières (français, langue d'enseignement, mathématique, univers social, science et technologie, etc.) en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> année, parce que le temps alloué à celles-ci s'en trouve réduit.

### Modèles d'enseignement intensif de l'ALS

Différents modèles peuvent être choisis par les écoles pour mettre en œuvre l'enseignement intensif de l'ALS. Ces modèles sont établis en fonction de la répartition du temps d'enseignement de l'ALS et des autres matières prévues à l'horaire. Le modèle « 5 mois / 5 mois » est le plus répandu. L'année

---

<sup>5</sup> Programme de formation de l'école québécoise – Enseignement primaire, deuxième et troisième cycles, anglais, langue seconde : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ\\_anglais-langue-seconde-2e-3e-cycles-primaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_anglais-langue-seconde-2e-3e-cycles-primaire.pdf).

scolaire est alors divisée en deux parties : l'une consacrée à l'enseignement intensif de l'ALS et l'autre, à l'enseignement des autres matières<sup>6</sup>. En 2017-2018, 72,8 % des écoles primaires qui offraient l'enseignement intensif de l'ALS au 3<sup>e</sup> cycle avaient opté pour ce modèle. Il est également possible d'offrir l'enseignement intensif de l'ALS « en alternance » avec les autres matières, pendant les 10 mois de l'année scolaire (1 cycle de x jours / 1 cycle de x jours, 5 demi-journées, 3 jours / 2 jours – 2 jours / 3 jours, etc.).

### État de la situation

En 2017-2018<sup>7</sup>, dans le réseau public, 14 390 élèves de 307 écoles publiques et de 37 commissions scolaires ont reçu un enseignement intensif de l'ALS au 3<sup>e</sup> cycle du primaire. Parmi ces élèves, 87,2 % étaient en 6<sup>e</sup> année (12 545) et 12,8 %, en 5<sup>e</sup> année (1 845). En 2017-2018, les jeunes de 6<sup>e</sup> année qui recevaient l'enseignement intensif de l'ALS représentaient 18,3 % des élèves de 6<sup>e</sup> année dans l'ensemble des écoles publiques francophones du Québec. Les jeunes de 5<sup>e</sup> année qui le recevaient représentaient, pour leur part, 2,5 % des élèves de 5<sup>e</sup> année dans l'ensemble des écoles publiques francophones.

Dans le réseau privé, 508 élèves de 6<sup>e</sup> année, répartis dans 6 écoles francophones, ont reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 2017-2018. Ils représentaient 10,5 % des élèves de 6<sup>e</sup> année dans l'ensemble des écoles privées francophones du Québec.

### Constats tirés des travaux de l'ENAP et du Conseil supérieur de l'éducation

En juin 2014, l'ENAP publie un rapport intitulé *Recherche évaluative sur l'intervention gouvernementale en matière d'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec*<sup>8</sup>. Un sondage mené en 2013 révèle notamment que 90 % des personnes interrogées sont en accord avec les objectifs de l'enseignement intensif de l'ALS. Selon ce rapport, les parents souhaitent une meilleure offre de l'enseignement de l'ALS à l'école. Ils demandent que le niveau de connaissance de l'anglais des élèves soit relevé parce qu'il est jugé insuffisant pour répondre aux exigences relatives aux études postsecondaires et au marché du travail. Ce rapport de l'ENAP indique cependant que « des préoccupations se font sentir au sujet de la conception de l'EIALS [enseignement intensif de l'anglais, langue seconde], et ce, relativement à la place accordée au français et aux autres matières, à la suite de l'intégration de cette mesure dans l'ensemble de l'enseignement primaire et de sa continuité au secondaire, ou encore sur la sélection des élèves ou sur l'intégration des élèves HDAA<sup>9</sup> dans les groupes d'EIALS » (*Deuxième livrable*, p. 119).

Par ailleurs, en août 2014, le Conseil supérieur de l'éducation publie un avis intitulé *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver*<sup>10</sup>. Dans cet avis,

---

<sup>6</sup> Par contre, les matières « spécialités », telles que l'éducation physique ou la musique, sont enseignées en français tout au long de l'année scolaire.

<sup>7</sup> Source : MEES, Direction des indicateurs et des statistiques, portail informationnel Charlemagne, données au 2 août 2018.

<sup>8</sup> <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/recherche-evaluative-sur-lintervention-gouvernementale-en-matiere-denseignement-de-langlais-langue/>

<sup>9</sup> Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

<sup>10</sup> <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0485.pdf>

le Conseil cerne l'importance de la maîtrise de plusieurs langues pour les jeunes du XXI<sup>e</sup> siècle et en souligne les avantages sur le plan de la communication à l'échelle mondiale et sur le plan cognitif. Il affirme que l'apprentissage d'une langue seconde ne se fait pas au détriment de la langue maternelle. Au contraire, il peut contribuer à consolider la maîtrise de la langue maternelle parce qu'il implique un processus de réflexion sur le fonctionnement du langage. Le Conseil soutient que, si certaines conditions<sup>11</sup> sont réunies, l'enseignement intensif constitue un moyen efficace d'amener un plus grand nombre d'élèves à développer leurs compétences en ALS, et ce, sans compromettre leur réussite dans les autres matières.

### 1.3 Suivi au secondaire

Au secondaire, des programmes de base et enrichis d'anglais, langue seconde, sont offerts. Au 1<sup>er</sup> cycle, les programmes de base et enrichi sont tous deux « conçus pour mieux répondre aux besoins des différents élèves et les plonger dans un contexte d'apprentissage stimulant. Les élèves du programme [de base] poursuivent les apprentissages amorcés au primaire, tandis que les élèves [du programme enrichi] ont ce qu'il faut pour aborder des apprentissages qui vont au-delà de ceux proposés par le programme d'ALS de base<sup>12</sup>. La plupart de ces derniers élèves ont terminé avec succès un programme d'anglais intensif au primaire ou ont acquis une expérience tout aussi enrichissante de l'anglais dans un contexte autre que celui d'un programme d'anglais intensif<sup>13</sup> ».

Dans son avis, le Conseil supérieur de l'éducation (2014) fait certains constats au sujet de la continuité des apprentissages en anglais, langue seconde, entre le primaire et le secondaire. Ainsi, il remarque que « [l]e programme enrichi n'est cependant pas offert partout et [que] certains élèves qui en auraient la possibilité choisissent de ne pas poursuivre en anglais enrichi au secondaire alors qu'ils ont fait l'anglais intensif au primaire » (p. 69). « Le Conseil estime d'autre part que le passage par le programme intensif au primaire ne devrait pas être ou devenir une condition d'admission au programme enrichi au secondaire. Cela pourrait créer une situation d'iniquité pour les élèves qui ont développé des compétences suffisantes par d'autres moyens » (p. 69). Dans le même ordre d'idées, les travaux menés par l'ENAP (2014) font état de préoccupations concernant l'absence de continuité entre l'enseignement intensif de l'ALS au primaire et celui offert au secondaire : « À cet égard, on peut estimer qu'il y a une demande claire pour que l'enseignement de l'ALS soit cohérent et conçu sur l'ensemble du parcours scolaire de l'élève, du primaire au secondaire » (*Deuxième livrable*, p. 87).

---

<sup>11</sup> Ces conditions sont les suivantes : le soutien aux titulaires et la planification des matières sur l'ensemble du 3<sup>e</sup> cycle; des balises relatives à l'enrichissement du programme d'ALS; la concertation entre les titulaires et les enseignantes et enseignants d'ALS; l'appui de l'équipe-école; le soutien aux élèves à risque et aux EHDAA; la diffusion d'une information adéquate auprès des parents.

<sup>12</sup> À titre informatif, les données du Ministère indiquent que, parmi les élèves ayant effectué l'épreuve unique de 5<sup>e</sup> secondaire en anglais, langue seconde, 28 % ont fait l'épreuve du programme enrichi et 72 %, celle du programme de base (MEES, Direction des indicateurs et des statistiques, résultats aux épreuves uniques de juin 2016 et de juin 2017).

<sup>13</sup> Programme de formation de l'école québécoise – Enseignement secondaire, premier cycle, anglais, langue seconde, p. 169 : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/prfrmsec1ercycle3.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/prfrmsec1ercycle3.pdf)

## 2 STRATÉGIE D'ÉVALUATION

### 2.1 Comité d'évaluation

Conformément à la Politique ministérielle relative à l'évaluation de programme, un comité consultatif a été formé en vue de contribuer aux travaux d'évaluation et d'en faire le suivi. Constitué de représentantes et de représentants du Ministère et du réseau de l'éducation, ce comité est chargé d'apporter un éclairage en ce qui a trait à la démarche, notamment en commentant le cadre d'évaluation, les outils de collecte et les rapports d'évaluation produits.

### 2.2 Questions d'évaluation

Les questions d'évaluation sont les suivantes :

1. Quels sont les effets de l'enseignement intensif de l'ALS sur le rendement des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire?
2. Dans quelle mesure ces effets peuvent-ils se distinguer selon certaines caractéristiques des élèves (présence d'un plan d'intervention, milieu socioéconomique défavorisé, élève allophone)?
3. Quels cours d'anglais, langue seconde, suivent les élèves au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire selon qu'ils ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année?

### 2.3 Méthodologie

#### Sources d'information

Les sources d'information utilisées aux fins de la présente évaluation sont les résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement) de 2<sup>e</sup> secondaire, de même que les réponses données dans un formulaire sur les cours d'anglais qui a été rempli par des membres des directions d'école.

#### *Épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire (français, langue d'enseignement)*

L'épreuve obligatoire de 2<sup>e</sup> secondaire en écriture (français, langue d'enseignement) a été élaborée à partir du Cadre d'évaluation des apprentissages, du Programme de formation de l'école québécoise et de la Progression des apprentissages. Elle a lieu chaque année pour l'ensemble des élèves du Québec et est corrigée dans chaque établissement. Les conditions de passation et de correction de l'épreuve sont les mêmes pour tous les élèves.

Dans le cadre de cette épreuve, l'élève doit rédiger un texte d'environ 300 mots dans lequel elle ou il présente des éléments de description et de justification en fonction d'une tâche d'écriture et d'un destinataire donnés. Pour se préparer à la tâche d'écriture, l'élève a lu des textes sur le même sujet et pris des notes, qu'elle ou il peut consulter lors de la rédaction de son texte. La durée de l'épreuve (rédaction du texte) est de trois heures. L'épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire s'intitulait *L'ABC de la BD* en juin 2016, *Passeport pour le monde* en juin 2017 et *Au-delà des nuages : la Station spatiale internationale* en juin 2018.

Chaque année, les copies non corrigées des textes rédigés par les élèves échantillonnés, dans le cadre de l'épreuve, devaient être transmises au Ministère par les écoles. Ces copies ont été corrigées de façon centralisée au Ministère par une équipe supervisée par une coordonnatrice disciplinaire de la Direction de la sanction des études. L'équipe de correction était constituée d'enseignantes et enseignants de 2<sup>e</sup> secondaire désignés par des conseillères pédagogiques et des conseillers pédagogiques.

Ce processus centralisé de correction permettait d'assurer l'uniformité de l'évaluation et une plus grande fiabilité des résultats. Pour une compréhension univoque des critères d'évaluation, une formation a été offerte à l'équipe de correctrices et de correcteurs, y compris des séances de correction collective. Toujours dans le but d'augmenter le degré d'accord entre eux, des tests de fidélité interjuges<sup>14</sup> ont été effectués quotidiennement au cours de la période de correction.

L'épreuve a été corrigée selon la grille d'évaluation élaborée par le Ministère (annexe A). L'évaluation repose sur l'attribution de cotes (variant de A à E) à cinq critères : *Adaptation à la situation de communication, Cohérence du texte, Utilisation d'un vocabulaire approprié, Construction des phrases et ponctuation appropriées, Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale*. Les cotes sont ensuite converties en points, puis additionnées de façon à obtenir un résultat total sur 100. Le taux de réussite à l'épreuve correspond à la proportion d'élèves qui ont obtenu un résultat total égal ou supérieur à 60. Quant au taux de réussite par critère, il correspond à la proportion d'élèves auxquels une cote A, B ou C a été attribuée pour un critère d'évaluation donné.

#### *Formulaire à remplir par les membres des directions d'école sur les cours d'anglais*

Un formulaire s'adressait aux membres des directions d'école. Ceux de toutes les écoles participantes devaient y indiquer si elles offraient ou non le programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et les critères de sélection ou d'admission relatifs à ce programme, le cas échéant. De plus, pour chaque élève participant à l'évaluation, la direction d'école devait indiquer quel cours d'anglais, langue seconde, avait été suivi en 1<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaire.

#### **Échantillonnage**

Pour constituer les échantillons de 2<sup>e</sup> secondaire, la procédure suivante a été suivie. Tous les élèves de 6<sup>e</sup> année qui avaient participé à l'évaluation des effets de l'enseignement intensif de l'ALS ont été retracés pour déterminer dans quelle école secondaire ils se trouvaient deux ans plus tard. Seuls les élèves inscrits en français, langue d'enseignement, en 2<sup>e</sup> secondaire, dans une école francophone ont été retenus pour la collecte. Il est à noter que la majorité des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année n'avaient pas été sélectionnés au préalable, l'enseignement intensif étant offert à tous les jeunes de l'école.

Le tableau 1 présente le nombre d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire ayant participé à l'évaluation de même que le taux de rétention. Ce taux correspond à la proportion d'élèves dans la cohorte de départ en 6<sup>e</sup> année qui ont pu être retracés en 2<sup>e</sup> secondaire et dont la copie de l'épreuve a été retournée au Ministère et corrigée.

---

<sup>14</sup> Un test de fidélité interjuges consiste à distribuer une même copie d'épreuve à tous les correcteurs et correctrices, qui l'évaluent d'abord individuellement. Il s'agit ensuite de s'assurer qu'une majorité d'entre eux portent le même jugement pour chacun des critères évalués. Si ce n'est pas le cas, un retour est effectué sur les critères pour lesquels des jugements ont été différents.

**Tableau 1 Nombre d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire ayant participé à l'évaluation et taux de rétention, par cohorte**

	Nombre d'élèves	Taux (%) de rétention
Cohorte 1 (2016)	1 826	78,5 <sup>15</sup>
Cohorte 2 (2017)	1 877	89,3
Cohorte 3 (2018)	2 299	92,2

Le tableau 2 présente certaines caractéristiques des échantillons d'élèves qui ont servi à l'évaluation en 2<sup>e</sup> secondaire, selon qu'ils avaient reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année.

**Tableau 2 Caractéristiques des échantillons d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire, selon qu'ils ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année**

Caractéristiques des élèves		Proportions d'élèves (%)					
		2016		2017		2018	
		Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 872)	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 954)	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 812)	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 1 065)	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 982)	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année (n = 1 317)
Sexe	Filles	49,5	54,1	50,1	53,2	49,6	52,4
	Garçons	50,5	45,9	49,9	46,8	50,4	47,6
Langue maternelle	Français	84,2	94,1	88,3	94,3	85,1	92,6
	Anglais	1,9	0,2	1,4	0,9	1,8	0,7
	Autre	13,9	5,7	10,3	4,8	13,0	6,7
Plan d'intervention en 2 <sup>e</sup> secondaire	Oui	20,1	10,4	22,1	14,8	21,6	14,4
	Non	79,9	89,6	77,9	85,2	78,4	85,6
Milieu socioéconomique <sup>16</sup> de l'école fréquentée en 2 <sup>e</sup> secondaire	Privé	27,4	33,1	12,6	31,8	19,9	20,3
	Public favorisé	13,0	27,5	28,2	22,5	27,8	34,5
	Public moyen	25,9	23,0	30,9	35,9	26,5	37,6
	Public défavorisé	33,6	16,3	28,3	9,9	25,9	7,7

<sup>15</sup> Le taux de rétention est moindre en 2016, car la collecte de données a été effectuée dans un contexte de négociation de convention collective, et certaines écoles ont décidé de ne pas retourner au Ministère les copies d'épreuves demandées.

<sup>16</sup> Le milieu socioéconomique est défini à partir du rang décile de l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) de chaque école publique. Ainsi, les écoles dont le rang décile est 1, 2 ou 3 sont classées dans la catégorie « milieu favorisé », celles dont le rang décile est 4, 5, 6 ou 7, dans la catégorie « milieu moyen » et celles dont le rang décile est 8, 9 ou 10 sont considérées comme des écoles situées dans un « milieu défavorisé ».

Il ressort globalement du tableau que les échantillons constitués d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire qui ont reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année comptent proportionnellement plus de filles, plus d'élèves fréquentant une école privée ou une école publique de milieu favorisé, moins de jeunes ayant un plan d'intervention et moins d'élèves allophones<sup>17</sup> que les échantillons constitués d'élèves qui ont reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS. À l'inverse, ce deuxième groupe compte proportionnellement plus de garçons, plus d'élèves de milieu défavorisé, plus de jeunes ayant un plan d'intervention et plus d'élèves allophones.

### **Méthode d'analyse des données**

Dans ce rapport, les données sont présentées dans des tableaux sous forme de proportions. Les résultats ont été arrondis à la première décimale. Des comparaisons entre les groupes ont été effectuées à l'aide du test non paramétrique du khi carré ( $\chi^2$ ). Les seuils de significativité statistique sont rapportés sous forme d'astérisques dont la légende se trouve au bas du tableau : \* :  $p < 0,05$ ; \*\* :  $p < 0,01$ ; \*\*\* :  $p < 0,001$ ; n. s. : *non statistiquement significatif*.

---

<sup>17</sup> Dans la présente évaluation sont considérés comme allophones les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

# 3 ANALYSE DES RÉSULTATS À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE DE 2<sup>e</sup> SECONDAIRE EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Dans un premier temps, les résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire sont présentés pour l'ensemble des élèves, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu quand ils étaient en 6<sup>e</sup> année (intensif ou ordinaire). Dans un deuxième temps, pour différencier les effets de l'enseignement intensif de l'ALS selon les caractéristiques des élèves, des analyses secondaires sont menées particulièrement pour les groupes suivants : les élèves ayant un plan d'intervention, ceux fréquentant une école de milieu défavorisé et les élèves allophones.

Dans chacun des tableaux, les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire, de 2016 à 2018, sont d'abord présentés. Figurent ensuite les taux de réussite relatifs à chacun des critères d'évaluation de l'épreuve.

## 3.1 Résultats d'ensemble

Les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire se trouvent au tableau 3. L'analyse révèle qu'ils sont toujours significativement supérieurs chez les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS, comparativement à ceux ayant suivi l'enseignement ordinaire. Quant aux taux de réussite par critère, ceux des élèves de l'enseignement intensif s'avèrent statistiquement supérieurs (dans la plupart des cas) ou équivalents à ceux des élèves de l'enseignement ordinaire.

## 3.2 Résultats des élèves ayant un plan d'intervention

Les données du tableau 4 montrent les taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 2<sup>e</sup> secondaire des élèves ayant un plan d'intervention. Dans l'ensemble, ces élèves obtiennent des taux de réussite statistiquement équivalents, qu'ils aient reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année. Dans 3 cas sur 18, les élèves avec un plan d'intervention qui ont suivi l'enseignement intensif de l'ALS affichent des taux de réussite significativement plus élevés que ceux ayant reçu l'enseignement ordinaire.

## 3.3 Résultats des élèves de milieu défavorisé

Les données du tableau 5 indiquent qu'en 2016, les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire de milieu défavorisé ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS ont obtenu un taux de réussite significativement plus élevé à l'épreuve d'écriture que leurs homologues ayant suivi l'enseignement ordinaire. En 2017 et en 2018, bien que les taux de réussite à l'épreuve soient plus élevés chez les élèves qui ont reçu l'enseignement intensif, ils ne s'avèrent pas significativement différents de ceux des élèves ayant suivi l'enseignement ordinaire. En ce qui concerne les taux de réussite par critère, ceux des élèves de l'enseignement intensif de l'ALS sont statistiquement équivalents et, dans certains cas, supérieurs à ceux des élèves de l'enseignement ordinaire.

**Tableau 3** Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année

Épreuve d'écriture	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Test statistique
2016	<b>79,7</b> (n = 872)	<b>88,4</b> (n = 954)	***
2017	<b>81,7</b> (n = 812)	<b>86,6</b> (n = 1 065)	**
2018	<b>88,3</b> (n = 982)	<b>93,0</b> (n = 1 317)	***
Adaptation à la situation de communication	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	83,8	87,1	*
2017	85,1	92,5	***
2018	90,1	93,9	**
Cohérence du texte	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	89,9	93,8	**
2017	89,4	95,5	***
2018	94,2	97,2	***
Utilisation d'un vocabulaire approprié	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	98,7	98,4	n. s.
2017	96,2	98,4	**
2018	98,6	99,8	**
Construction des phrases et ponctuation appropriées	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	72,9	85,1	***
2017	79,1	85,4	***
2018	86,1	91,2	***
Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	71,7	81,3	***
2017	65,3	70,8	*
2018	73,4	75,7	n. s.

\* :  $p < 0,05$ ; \*\* :  $p < 0,01$ ; \*\*\* :  $p < 0,001$ ; n. s. : non statistiquement significatif (tests du  $\chi^2$ ).

**Tableau 4** Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire ayant un plan d'intervention, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année

Épreuve d'écriture	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Test statistique
2016	62,1 (n = 174)	68,7 (n = 99)	n. s.
2017	70,9 (n = 179)	67,1 (n = 158)	n. s.
2018	78,9 (n = 213)	82,0 (n = 189)	n. s.
Adaptation à la situation de communication	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	78,3	72,0	n. s.
2017	73,3	80,5	n. s.
2018	79,7	84,7	n. s.
Cohérence du texte	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	76,4	85,9	n. s.
2017	76,1	88,6	**
2018	87,7	92,6	n. s.
Utilisation d'un vocabulaire approprié	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	97,7	95,0	n. s.
2017	93,9	95,6	n. s.
2018	98,1	100,0	n. s.
Construction des phrases et ponctuation appropriées	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	52,9	69,7	**
2017	67,2	68,6	n. s.
2018	77,8	77,9	n. s.
Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
2016	53,7	66,0	*
2017	57,0	48,1	n. s.
2018	68,4	62,4	n. s.

\* :  $p < 0,05$ ; \*\* :  $p < 0,01$ ; \*\*\* :  $p < 0,001$ ; n. s. : non statistiquement significatif (tests du  $\chi^2$ ).

**Tableau 5** Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire fréquentant une école de milieu défavorisé, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année

Épreuve d'écriture	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Test statistique
<b>2016</b>	<b>66,2</b> (n = 293)	<b>82,1</b> (n = 156)	***
<b>2017</b>	<b>75,7</b> (n = 230)	<b>81,0</b> (n = 105)	n. s.
<b>2018</b>	<b>84,6</b> (n = 253)	<b>90,8</b> (n = 98)	n. s.
Adaptation à la situation de communication	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	78,2	81,4	n. s.
<b>2017</b>	82,2	94,3	**
<b>2018</b>	88,1	92,9	n. s.
Cohérence du texte	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	86,0	91,0	n. s.
<b>2017</b>	83,5	90,5	n. s.
<b>2018</b>	92,1	95,9	n. s.
Utilisation d'un vocabulaire approprié	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	98,0	98,1	n. s.
<b>2017</b>	94,8	99,0	n. s.
<b>2018</b>	98,0	100,0	n. s.
Construction des phrases et ponctuation appropriées	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	62,1	82,6	***
<b>2017</b>	75,2	81,9	n. s.
<b>2018</b>	83,0	91,9	*
Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	60,8	74,2	**
<b>2017</b>	63,2	65,7	n. s.
<b>2018</b>	63,5	68,4	n. s.

\* :  $p < 0,05$ ; \*\* :  $p < 0,01$ ; \*\*\* :  $p < 0,001$ ; n. s. : non statistiquement significatif (tests du  $\chi^2$ ).

**Tableau 6** Taux de réussite (%) à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, des élèves allophones de 2<sup>e</sup> secondaire, pour chaque année de l'évaluation, selon le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année

Épreuve d'écriture	Enseignement ordinaire de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Enseignement intensif de l'ALS en 6 <sup>e</sup> année	Test statistique
<b>2016</b>	<b>80,2</b> (n = 121)	<b>79,6</b> (n = 54)	n. s.
<b>2017</b>	<b>78,6</b> (n = 84)	<b>90,2</b> (n = 51)	n. s.
<b>2018</b>	<b>82,0</b> (n = 128)	<b>81,8</b> (n = 88)	n. s.
Adaptation à la situation de communication	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	78,7	87,0	n. s.
<b>2017</b>	89,2	94,1	n. s.
<b>2018</b>	88,3	89,8	n. s.
Cohérence du texte	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	89,3	81,5	n. s.
<b>2017</b>	81,0	96,1	*
<b>2018</b>	92,2	93,2	n. s.
Utilisation d'un vocabulaire approprié	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	95,1	100,0	n. s.
<b>2017</b>	96,4	100,0	n. s.
<b>2018</b>	97,7	98,9	n. s.
Construction des phrases et ponctuation appropriées	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	70,2	72,2	n. s.
<b>2017</b>	73,5	76,5	n. s.
<b>2018</b>	81,3	79,5	n. s.
Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale	Enseignement ordinaire de l'ALS	Enseignement intensif de l'ALS	Test statistique
<b>2016</b>	76,9	81,5	n. s.
<b>2017</b>	77,4	88,2	n. s.
<b>2018</b>	70,1	75,0	n. s.

\* :  $p < 0,05$ ; \*\* :  $p < 0,01$ ; \*\*\* :  $p < 0,001$ ; n. s. : non statistiquement significatif (tests du  $\chi^2$ ).

### **3.4 Résultats des élèves allophones**

Les résultats des élèves allophones de 2<sup>e</sup> secondaire, selon qu'ils ont reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année, figurent au tableau 6. Globalement, les taux de réussite à l'épreuve d'écriture et à chacun des critères d'évaluation sont équivalents sur le plan statistique, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de différence significative entre les résultats des élèves allophones ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS et ceux des jeunes allophones ne l'ayant pas suivi (la seule exception concerne le critère de la cohérence du texte pour l'année 2017).

## 4 ANALYSE DES COURS SUIVIS PAR LES ÉLÈVES EN ANGLAIS, LANGUE SECONDE, AU 1<sup>er</sup> CYCLE DU SECONDAIRE

Les travaux de l'ENAP et du Conseil supérieur de l'éducation ont fait valoir certaines préoccupations concernant le suivi au secondaire des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS. Entre autres, il semble que certains d'entre eux n'ont pas accès au programme enrichi d'ALS au secondaire, qui a notamment été conçu pour permettre des apprentissages avancés en anglais, langue seconde. Dans ce contexte, une analyse a été menée dans le but de documenter les cours d'ALS suivis par les élèves au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, selon qu'ils ont ou non reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année.

### 4.1 Offre du programme enrichi d'ALS au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

Il a été demandé aux directions des écoles secondaires échantillonnées d'indiquer si elles offraient ou non le programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Leurs réponses figurent au tableau 7. Pour chacune des trois années de la collecte de données, environ les deux tiers des écoles ont déclaré offrir le programme enrichi au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

**Tableau 7** Proportion d'écoles échantillonnées offrant le programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

Proportion d'écoles (%) offrant le programme enrichi d'ALS au 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire		
2015-2016 (n = 191)	2016-2017 (n = 240)	2017-2018 (n = 240)
66,5	67,1	64,2

Les écoles qui offraient le programme enrichi d'ALS au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ont été invitées à indiquer leurs critères de sélection ou d'admission (tableau 8).

**Tableau 8 Critères de sélection ou d'admission relatifs au programme enrichi d'anglais, langue seconde, au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire dans les écoles échantillonnées**

	Proportion d'écoles (%)		
	2015-2016 (n = 127)	2016-2017 (n = 161)	2017-2018 (n = 154)
Le classement est basé sur les résultats obtenus en anglais, langue seconde, en 6 <sup>e</sup> année.	55,0	50,3	50,0
Les élèves sont soumis à un test de classement en anglais.	48,1	39,6	41,6
Les élèves inscrits à un programme particulier (ex. : programme international, programme langues-études) sont automatiquement classés dans le programme enrichi.	31,8	32,7	28,6
Les élèves qui ont reçu l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, au primaire sont automatiquement classés dans le programme enrichi.	20,2	17,0	18,8
Le classement est basé sur les résultats obtenus en français, langue d'enseignement, en 6 <sup>e</sup> année.	10,1	10,1	11,7
Le classement est basé sur les résultats obtenus en mathématique en 6 <sup>e</sup> année.	7,0	8,8	8,4

Note : Les écoles pouvaient sélectionner plusieurs critères.

Il ressort que la moitié des écoles basent leur classement sur les résultats obtenus en ALS en 6<sup>e</sup> année. Environ 4 écoles sur 10 soumettent les élèves à un test de classement en anglais à leur entrée au secondaire. Près du tiers des écoles admettent d'office au programme enrichi d'ALS les élèves inscrits à un programme particulier tel que le programme d'éducation internationale. Environ 20 % des écoles inscrivent automatiquement au programme enrichi les élèves qui ont reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année. Le classement basé sur les résultats obtenus en français, langue d'enseignement, et en mathématique en 6<sup>e</sup> année est moins fréquent.

Certaines écoles ont également mentionné d'autres critères qui ne faisaient pas partie des choix proposés dans le formulaire. Les plus fréquents sont les suivants : *Recommandations des enseignantes ou des enseignants de l'année précédente; Anglais comme langue maternelle ou parlé à la maison; Demande des parents; Demande de l'élève dans son choix de cours; Analyse du dossier global de l'élève; Bulletin de 5<sup>e</sup> année.*

## 4.2 Cours d'anglais, langue seconde, suivis par les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire

Il a aussi été demandé aux écoles échantillonnées d'indiquer, pour chaque élève participant à l'évaluation, le cours d'ALS suivi en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> secondaire (programme de base, enrichi ou autre). Puisque, dans la majorité des cas, le cours suivi en 2<sup>e</sup> secondaire était le même que celui suivi en 1<sup>re</sup> secondaire, seuls les cours d'ALS de 2<sup>e</sup> secondaire sont présentés au tableau 9.

**Tableau 9 Cours d'ALS suivis par les élèves en 2<sup>e</sup> secondaire**

	Proportion (%) d'élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire		
	2015-2016 (n = 1 717)	2016-2017 (n = 1 753)	2017-2018 (n = 2 048)
Anglais, langue seconde, de 2 <sup>e</sup> secondaire (programme de base)	53,4	60,9	61,0
Anglais, langue seconde, de 2 <sup>e</sup> secondaire (programme enrichi)	36,4	29,2	31,7
Programme d'enrichissement en anglais, langue seconde (programme d'établissement, <i>Anglais plus</i> , profil <i>Anglais</i> , etc.)	9,1	7,1	6,7
<i>Secondary English Language Arts</i> de 2 <sup>e</sup> secondaire (anglais, langue d'enseignement)	0,6	1,9	0,6
Autres (préciser) : programme enrichi de 3 <sup>e</sup> ou de 4 <sup>e</sup> secondaire	0,5	0,9	0,0

Comme l'indique le tableau 9, plus de la moitié des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire suivent le programme de base en ALS. Environ le tiers sont inscrits au programme enrichi. Un peu moins de 10 % des élèves participent à un programme d'enrichissement en ALS, qui offre plus que l'anglais de base sans exiger autant que le programme enrichi. Une minorité d'élèves de 2<sup>e</sup> secondaire suivent le programme *Secondary English Language Arts* (anglais, langue d'enseignement) ou le programme enrichi d'ALS de 3<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> secondaire.

Pour mieux cerner les caractéristiques des élèves selon qu'ils suivent ou non le programme enrichi d'ALS en 2<sup>e</sup> secondaire, une analyse a été menée (annexe B). Il en ressort que, proportionnellement, les classes du programme enrichi sont fréquentées par plus de filles, plus d'élèves d'écoles privées ou publiques de milieux favorisés et moins d'élèves ayant un plan d'intervention comparativement aux classes du programme de base. À l'inverse, les classes du programme de base comptent proportionnellement plus de garçons, moins d'élèves du réseau privé, plus de jeunes de milieu défavorisé et plus d'élèves ayant un plan d'intervention que les classes du programme enrichi. Les caractéristiques des élèves inscrits au programme enrichi de 2<sup>e</sup> secondaire sont similaires à celles observées chez les élèves inscrits au programme intensif en 6<sup>e</sup> année (voir le tableau 2).

### 4.3 Liens entre le type d'enseignement de l'ALS en 6<sup>e</sup> année et le programme d'ALS en 2<sup>e</sup> secondaire

Les données concernant le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année (intensif ou ordinaire) ont été croisées avec celles relatives au programme d'ALS suivi en 2<sup>e</sup> secondaire (programme de base ou enrichi)<sup>18</sup>, tout en considérant le fait que le programme enrichi était offert ou non à l'école secondaire concernée (tableau 10).

**Tableau 10 Croisement entre le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année et le programme d'ALS suivi en 2<sup>e</sup> secondaire**

	Programme de base en 2 <sup>e</sup> secondaire (le programme enrichi n'est pas offert à l'école)			Programme de base en 2 <sup>e</sup> secondaire (le programme enrichi est offert à l'école)			Programme enrichi en 2 <sup>e</sup> secondaire		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Enseignement ordinaire en 6<sup>e</sup> année</b>	36,3	52,8	37,8	41,9	35,0	39,5	21,8	12,1	22,7
<b>Enseignement intensif en 6<sup>e</sup> année</b>	15,0	13,3	24,5	25,6	38,8	31,5	59,4	47,9	44,0

**Exemple de la façon de lire le tableau :** En 2015-2016, parmi les élèves qui avaient reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS en 6<sup>e</sup> année, 36,3 % étaient inscrits au programme de base en 2<sup>e</sup> secondaire dans une école n'offrant pas le programme enrichi, 41,9 % étaient inscrits au programme de base dans une école offrant le programme enrichi et 21,8 % étaient inscrits au programme enrichi en 2<sup>e</sup> secondaire. Toujours en 2015-2016, parmi les élèves qui avaient reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année, 15,0 % étaient inscrits au programme de base en 2<sup>e</sup> secondaire dans une école n'offrant pas le programme enrichi, 25,6 % étaient inscrits au programme de base dans une école offrant le programme enrichi et 59,4 % étaient inscrits au programme enrichi en 2<sup>e</sup> secondaire.

Les élèves ayant reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS en 6<sup>e</sup> année suivent majoritairement le programme de base en 2<sup>e</sup> secondaire. D'ailleurs, ces élèves se trouvent plus souvent dans des écoles secondaires n'offrant pas le programme enrichi (comparativement aux élèves ayant suivi l'enseignement intensif). Toutefois, certains élèves ayant reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS en 6<sup>e</sup> année sont inscrits au programme enrichi en 2<sup>e</sup> secondaire (entre 12,1 % et 22,7 %, selon les années).

Les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année suivent le plus souvent le programme enrichi en 2<sup>e</sup> secondaire (entre 44,0 % et 59,4 %, selon les années). Néanmoins, une bonne part de ces élèves ne sont pas inscrits au programme enrichi en 2<sup>e</sup> secondaire, même si leur école offre ce programme (entre 25,6 % et 38,8 %, selon les années). D'autres se trouvent dans des écoles secondaires n'offrant pas le programme enrichi (entre 13,3 % et 24,5 %, selon les années).

<sup>18</sup> Aux fins de cette analyse, les élèves ayant suivi d'autres programmes que ceux de base et enrichi en ALS en 2<sup>e</sup> secondaire ont été exclus (programme d'enrichissement en ALS, *Secondary English Language Arts*, programme enrichi du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire).

## 5 SYNTHÈSE ET DISCUSSION

Cette évaluation a porté sur le suivi en 2<sup>e</sup> secondaire de trois cohortes d'élèves ayant reçu ou non l'enseignement intensif de l'ALS lorsqu'ils étaient en 6<sup>e</sup> année. Leurs résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement) de la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ont été comparés. De plus, des données ont été recueillies afin de documenter les cours d'ALS suivis par ces élèves au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, selon qu'ils avaient reçu l'enseignement intensif ou ordinaire de l'ALS en 6<sup>e</sup> année.

### **Portée et limites des résultats**

Les résultats obtenus auprès d'environ 2 000 élèves par cohorte sont demeurés très stables au cours des trois années de l'évaluation (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018), ce qui accroît la fiabilité des conclusions qui peuvent en être tirées. L'évaluation comporte cependant la limite de n'avoir pas documenté l'ensemble des facteurs scolaires et extrascolaires ayant pu influencer sur les apprentissages des élèves entre la 6<sup>e</sup> année du primaire et la 2<sup>e</sup> secondaire (ex. : le nombre d'heures par semaine consacrées à l'anglais, langue seconde, et au français, langue d'enseignement, au 3<sup>e</sup> cycle du primaire et au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire; la qualité de l'enseignement reçu; la fréquentation d'un camp d'été en anglais; un voyage en famille dans un pays où la langue maternelle est l'anglais). De plus, les informations sur les cours d'ALS suivis par les élèves en 2<sup>e</sup> secondaire sont tirées de formulaires remplis par des membres des directions d'école, et ces formulaires ne permettent pas toujours de contextualiser les raisons pour lesquelles une ou un élève est inscrit au programme de base ou enrichi d'ALS. Enfin, les compétences en anglais, langue seconde, des élèves n'ont pu être évaluées, étant donné qu'il n'existe pas d'épreuve obligatoire au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire dans cette matière. Malgré ces limites, la présente évaluation apporte des indications pertinentes sur le suivi au secondaire des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS, puisque peu d'études semblent avoir documenté cet aspect.

### **Résultats à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement) de 2<sup>e</sup> secondaire**

Dans l'ensemble, les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année ont obtenu des taux de réussite plus élevés à l'épreuve d'écriture (français, langue d'enseignement) de 2<sup>e</sup> secondaire que ceux ayant suivi l'enseignement ordinaire. Cela vient confirmer les résultats de la première phase de l'évaluation, qui montraient que les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS avaient généralement obtenu des taux de réussite plus élevés à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement) de 6<sup>e</sup> année que ceux ayant suivi l'enseignement ordinaire.

Il est vrai que les échantillons de l'enseignement intensif de l'ALS comportent proportionnellement plus d'élèves fréquentant une école privée ou de milieu favorisé et moins d'élèves ayant un plan d'intervention, comparativement aux échantillons de l'enseignement ordinaire. Ces caractéristiques peuvent en partie avoir influencé les résultats à l'épreuve d'écriture. Néanmoins, lorsque des sous-groupes d'élèves plus vulnérables sont analysés séparément (élèves ayant un plan d'intervention, de milieu défavorisé, ou allophones), ceux ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS présentent des taux de réussite à l'épreuve d'écriture généralement équivalents à ceux des jeunes ayant suivi l'enseignement ordinaire. Cela pourrait signifier que l'enseignement intensif de l'ALS n'a pas

d'incidence négative sur leur rendement en écriture en français, langue d'enseignement. Les résultats concernant les élèves ayant un plan d'intervention, de milieu défavorisé et allophones mériteraient toutefois d'être validés par d'autres travaux<sup>19</sup>, étant donné que ces élèves étaient relativement peu nombreux dans l'évaluation par rapport à la taille de l'échantillon d'ensemble.

Les résultats de l'évaluation indiquent que l'enseignement intensif de l'ALS n'a pas d'incidence négative sur le rendement des élèves en écriture en français, langue d'enseignement, que ce soit à court terme (à la fin de la 6<sup>e</sup> année) ou à moyen terme (à la fin de la 2<sup>e</sup> secondaire). Bien que les jeunes de l'enseignement intensif aient consacré moins de temps à l'apprentissage du français, langue d'enseignement, quand ils étaient en 6<sup>e</sup> année, leurs taux de réussite en écriture s'avèrent équivalents ou supérieurs à ceux des élèves ayant suivi l'enseignement ordinaire.

Dans le contexte de l'enseignement intensif de l'ALS, il importe de prendre en considération le principe de l'interdépendance des langues, qui peut favoriser les transferts d'apprentissage entre la langue d'enseignement (le français) et la langue seconde (l'anglais). Comme l'explique Cummins (2014)<sup>20</sup>, « il existe une compétence conceptuelle sous-jacente, ou base de connaissances, qui est commune à travers les langues. Cette compétence commune sous-jacente rend possible le transfert de concepts, de compétences en lecture/écriture, de stratégies d'apprentissage d'une langue à l'autre » (p. 46). « Le principe de l'interdépendance linguistique qu'a développé Cummins conduit ce dernier, par ailleurs, à conseiller qu'on attire l'attention des élèves sur le langage et qu'on leur propose des activités [...] pour favoriser le développement de leur capacité à réfléchir sur la langue maternelle tout en apprenant la langue seconde » (Conseil supérieur de l'éducation, 2014, p. 28-29)<sup>21</sup>. Ce principe d'interdépendance des langues a probablement aidé les élèves de l'enseignement intensif de l'ALS à progresser dans leurs apprentissages en français, langue d'enseignement, une progression qui se serait maintenue jusqu'en 2<sup>e</sup> secondaire.

### **Cours d'ALS suivis par les élèves en 2<sup>e</sup> secondaire (programme de base ou enrichi)**

L'évaluation révèle qu'environ la moitié des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année sont inscrits au programme enrichi d'ALS au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, un programme conçu notamment à l'intention de ces élèves et permettant d'effectuer des apprentissages qui vont au-delà de ceux visés par le programme de base. Néanmoins, des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année sont inscrits au programme de base en 2<sup>e</sup> secondaire, même si leur école offre le programme enrichi. D'autres élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS se trouvent dans une école secondaire n'offrant pas le programme enrichi.

Par ailleurs, si la majorité des élèves ayant reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS en 6<sup>e</sup> année suivent le programme de base en 2<sup>e</sup> secondaire, certains d'entre eux sont inscrits au programme enrichi. Il est possible que ces élèves aient effectué, en dehors de l'école, des apprentissages avancés en anglais. Il

---

<sup>19</sup> À ce sujet, le plus récent appel de propositions du Programme de recherche en littératie (PREL) du Fonds de recherche – Société et culture (FQRSC) indique comme priorité de recherche des travaux sur l'enseignement intensif de l'ALS, particulièrement auprès d'élèves éprouvant des besoins particuliers.

<sup>20</sup> CUMMINS, J. (2014). « L'éducation bilingue : qu'avons-nous appris de cinquante ans de recherche? », *L'école plurilingue en outre-mer : apprendre plusieurs langues, plusieurs langues pour apprendre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 41-63.

<sup>21</sup> <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0485.pdf>

est également possible que ces élèves aient été admis au programme enrichi sur la base d'une inscription à un programme particulier tel qu'un programme d'éducation internationale ou langues-études. Dans de tels cas, l'élève admis au programme enrichi d'ALS n'a pas nécessairement le profil requis pour le suivre tel qu'il est décrit dans le Programme de formation de l'école québécoise.

Seulement 20 % des écoles secondaires inscrivent automatiquement au programme enrichi d'ALS les élèves qui ont reçu l'enseignement intensif de cette matière en 6<sup>e</sup> année. On aurait pu s'attendre à un pourcentage plus élevé, en vertu de la description des profils d'élèves à qui s'adresse le programme enrichi d'ALS dans le Programme de formation de l'école québécoise. La majorité des écoles disent cependant faire passer aux élèves un test d'anglais à leur entrée au secondaire ou se baser sur leurs résultats antérieurs en anglais pour sélectionner ceux qui seront admis au programme enrichi d'ALS.

Ces quelques considérations laissent penser que de multiples facteurs interviennent dans le choix du programme de base ou du programme enrichi d'ALS à l'entrée au secondaire. Dans plusieurs cas, une continuité est observée entre le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année (intensif ou ordinaire) et le programme suivi au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (de base ou enrichi). Dans d'autres cas, le classement au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ne correspond pas nécessairement aux profils d'apprenants associés au programme de base ou au programme enrichi ni aux besoins de continuité des élèves dans leurs apprentissages.

# CONCLUSION

Les résultats de l'évaluation indiquent dans l'ensemble que les élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS en 6<sup>e</sup> année obtiennent des taux de réussite plus élevés à l'épreuve obligatoire d'écriture (français, langue d'enseignement), que ce soit à court terme (6<sup>e</sup> année) ou à moyen terme (2<sup>e</sup> secondaire), comparativement aux élèves ayant reçu l'enseignement ordinaire. Ainsi, en plus de permettre aux élèves d'améliorer leurs compétences en anglais oral et écrit, l'enseignement intensif de l'ALS pourrait favoriser les apprentissages en français, langue d'enseignement.

Chez les élèves ayant un plan d'intervention, de milieu défavorisé ou allophones, ceux qui ont reçu l'enseignement intensif de l'ALS obtiennent des taux de réussite en écriture (français, langue d'enseignement) équivalents à ceux qui ont reçu l'enseignement ordinaire de l'ALS, et ce, tant en 6<sup>e</sup> année qu'en 2<sup>e</sup> secondaire. Ainsi, l'enseignement intensif de l'ALS, tout en permettant à ces élèves de développer leurs compétences en anglais, n'aurait pas d'incidence négative sur leur rendement en écriture en français, langue d'enseignement. Ces résultats mériteraient toutefois d'être validés par d'autres études, étant donné que les élèves ayant un plan d'intervention, de milieu défavorisé et allophones étaient peu nombreux dans l'évaluation.

Par ailleurs, l'évaluation révèle que, dans plusieurs cas, une continuité existe entre le type d'enseignement de l'ALS reçu en 6<sup>e</sup> année (intensif ou ordinaire) et le programme d'ALS suivi au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (de base ou enrichi). Cependant, dans d'autres cas, le classement au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ne semble pas correspondre aux besoins des élèves dans la poursuite de leurs apprentissages en ALS. Cela met en évidence l'importance du suivi au secondaire des élèves ayant reçu l'enseignement intensif de l'ALS au primaire. Les résultats de l'évaluation suscitent également des réflexions quant à l'offre du programme enrichi d'ALS par les écoles secondaires et aux profils d'élèves à qui s'adresse ce programme.

L'ensemble des informations fournies par cette évaluation seront utiles au Ministère et aux milieux scolaires dans l'amélioration de la mise en œuvre de l'enseignement intensif de l'ALS, ainsi que son suivi au secondaire.

## ANNEXE A – GRILLE D'ÉVALUATION (ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE DE 2<sup>E</sup> SECONDAIRE)

<i>Écrire des textes variés – Informer en élaborant des descriptions et Appuyer ses propos en élaborant des justifications</i>					
Critères	A	B	C	D	E
<b>1. Adaptation à la situation de communication</b> (Pondération : 25 %)	Tient compte de la tâche <sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en présentant, de façon personnalisée, des éléments de description et de justification judicieux;</li> <li>▪ en utilisant des moyens<sup>2</sup> efficaces. (25 points)</li> </ul>	Tient compte de la tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en présentant des éléments de description et de justification pertinents;</li> <li>▪ en utilisant des moyens appropriés. (20 points)</li> </ul>	Tient compte de la tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en présentant des éléments de description et de justification généralement pertinents;</li> <li>▪ en utilisant des moyens généralement appropriés. (15 points)</li> </ul>	Tient partiellement compte de la tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en présentant des éléments de description ou de justification peu pertinents;</li> <li>▪ en utilisant des moyens peu appropriés. (10 points)</li> </ul>	Présente quelques éléments sans tenir compte de la tâche <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> abuse, dans tout le texte, de passages cités ou copiés. (5 points)
<b>2. Cohérence du texte</b> (Pondération : 20 %)	Organise son texte de façon appropriée <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> assure la continuité au moyen de substituts <sup>3</sup> variés et appropriés <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> fait progresser <sup>4</sup> ses propos de façon habile. (20 points)	Organise son texte de façon appropriée <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> assure la continuité au moyen de substituts variés et généralement appropriés <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> fait progresser ses propos de façon adéquate. (16 points)	Organise son texte de façon généralement appropriée <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> établit la continuité au moyen de substituts <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> fait généralement progresser ses propos, malgré des maladresses. (13 points)	Organise son texte de façon généralement appropriée <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> utilise des substituts peu variés ou inappropriés <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> fait peu progresser ses propos ou le fait de façon inadéquate. (10 points)	Présente ses propos sans organisation évidente <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> cumule des informations sans liens entre elles <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> abuse, dans tout le texte, de passages cités ou copiés. (4 points)
<b>3. Utilisation d'un vocabulaire approprié</b> (Pondération : 10 %)	Utilise des expressions et des mots précis, justes, variés et parfois recherchés. (10 points)	Utilise, la plupart du temps, des expressions et des mots précis, justes et variés. (8 points)	Utilise des expressions et des mots généralement appropriés, même si certains sont imprécis, impropres ou répétés. (6 points)	Utilise plusieurs expressions ou mots imprécis, impropres ou répétés de façon abusive. (4 points)	Utilise des expressions ou des mots peu adaptés à la situation d'écriture <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> abuse, dans tout le texte, de passages cités ou copiés. (2 points)
<b>4. Construction des phrases et ponctuation appropriées</b> (Pondération : 25 %)	Construit et ponctue correctement ses phrases sans faire d'erreurs ou en en faisant très peu. (25 ou 23 points)	Construit et ponctue ses phrases en faisant peu d'erreurs. (20 points)	Construit et ponctue ses phrases de façon généralement correcte. (17 points)	Construit et ponctue ses phrases en respectant peu les normes. (13 points)	Construit et ponctue ses phrases en respectant rarement les normes <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> abuse, dans tout le texte, de passages cités ou copiés. (5 ou 0 points)
<b>5. Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et à l'orthographe grammaticale<sup>5</sup></b> (Pondération : 20 %)	Orthographe ses mots sans faire d'erreurs ou en en faisant très peu. (20 ou 18 points)	Orthographe ses mots en faisant peu d'erreurs. (16 points)	Orthographe ses mots de façon généralement correcte. (13 points)	Orthographe ses mots en faisant de nombreuses erreurs. (10 points)	Orthographe ses mots en faisant de très nombreuses erreurs <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> abuse, dans tout le texte, de passages cités ou copiés. (4 ou 0 points)

1. La tâche d'écriture fait référence au texte à produire, à la prise en compte du destinataire et au nombre de mots demandé.

2. Les moyens sont des ressources (vocabulaire expressif, titre évocateur, différents types et constructions de phrases, figures de style, etc.) utilisées par l'élève pour susciter l'intérêt du destinataire.

3. Les substituts (synonymes, pronoms, termes génériques ou spécifiques, etc.) sont utilisés pour assurer la continuité. La variété du vocabulaire lié à la reprise de l'information est prise en compte dans ce critère.

4. L'harmonisation des temps verbaux entre les phrases est prise en compte dans la progression des propos au critère 2; le système des temps verbaux à l'intérieur de la phrase est évalué au critère 4.

5. L'évaluation de ce critère devrait faire appel, comme celle des autres critères, au jugement professionnel. Elle ne devrait pas être réduite au simple comptage des erreurs, mais prendre en compte leur nature, leur récurrence, la complexité des phrases, la longueur du texte, etc.

**ANNEXE B – CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES DE 2<sup>E</sup> SECONDAIRE INSCRITS  
AU PROGRAMME DE BASE ET AU PROGRAMME ENRICH  
D'ANGLAIS, LANGUE SECONDE**

Caractéristiques des élèves		Proportions d'élèves (%) de 2 <sup>e</sup> secondaire					
		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
		Programme de base (n = 908)	Programme enrichi (n = 617)	Programme de base (n = 1 050)	Programme enrichi (n = 507)	Programme de base (n = 1 247)	Programme enrichi (n = 649)
Sexe	Filles	46,9	56,0	47,8	56,4	46,5	57,9
	Garçons	53,1	44,0	52,2	43,6	53,5	42,1
Langue maternelle	Français	89,2	87,2	91,1	90,6	91,7	86,2
	Anglais	0,7	1,3	1,3	1,4	0,5	2,6
	Autre	10,1	11,5	7,6	8,0	7,8	11,2
Plan d'intervention en 2 <sup>e</sup> secondaire	Oui	21,5	6,0	23,7	7,9	23,8	7,7
	Non	78,5	94,0	76,3	92,1	76,2	92,3
Milieu socioéconomique de l'école fréquentée en 2 <sup>e</sup> secondaire	Privé	26,4	38,9	18,8	29,6	14,4	31,0
	Public favorisé	18,5	31,3	20,6	32,0	30,2	29,3
	Public moyen	20,6	19,1	36,1	30,0	36,8	30,2
	Public défavorisé	34,5	10,7	24,6	8,5	18,6	9,61



EDUCATION.GOUV.QC.CA

Éducation  
et Enseignement  
supérieur

Québec 